

TRANSFERT DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

Document(s) pour l'établissement

CREATION :

- Dans un local* : copie du bail commercial ou acte de cession du droit au bail enregistré
- Au domicile* : copie d'un justificatif de domicile d e- de 3 mois au nom de l'exploitant (quittance de loyer, EDF, téléphone fixe, ou dernière taxe foncière ou d'habitation) Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge. **Ces pièces doivent également être produites par le commerçant ambulant dont l'adresse de l'entreprise correspond à l'adresse du domicile**
- Domiciliation* : Copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation

ACHAT :

- acte de cession de fonds enregistré par le service des impôts
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

LOCATION GERANCE :

- contrat de location gérance
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Depuis le décret 2012-928 du 31/07/2012 relatif au RCS, applicable au 01/09/12 le kbis de l'ancien siège (si hors ressort) n'a plus à être présenté (sauf si le siège antérieur se trouvait en Alsace)

- Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

Formulaire P2 téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (**sauf en cas de prestation Rendez-vous**)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'ordre du **Tribunal de Commerce**)

Transfert dans le même ressort de Greffe (sans maintien d'activité au lieu de départ) - création - achat / location gérance SI MICRO ENTREPRENEUR : - création - achat / location gérance	95.95 € 53.77 € Gratuit 2.82 €
Transfert dans un autre ressort de Greffe : (notification inter greffe comprise) - création / achat / location gérance (SANS maintien d'activité au lieu de départ) - création / achat / location gérance (AVEC maintien d'activité au lieu de départ) SI MICRO ENTREPRENEUR : - sans maintien d'activité dans le ressort de l'ancien greffe - avec maintien d'activité dans le ressort de l'ancien greffe	129.14 € 154.48 € 70 € 70 €
Lors d'un transfert prévoir, le cas échéant, les frais de notification supplémentaire pour chaque immatriculation secondaire	33.79 €

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne

(prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts)

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 (arrondissements de Châlons-en-Champagne,
 Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
 42 rue Grande Etape – CS 90533
 51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
 (arrondissements de Reims et Epernay)
 5 rue des Marmouzets – CS 60025
 51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr